



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

27^{ème} RENCONTRE PACA CLIMAT

Actualités de la transition écologique

Marseille

30 mai 2024

AGENDA

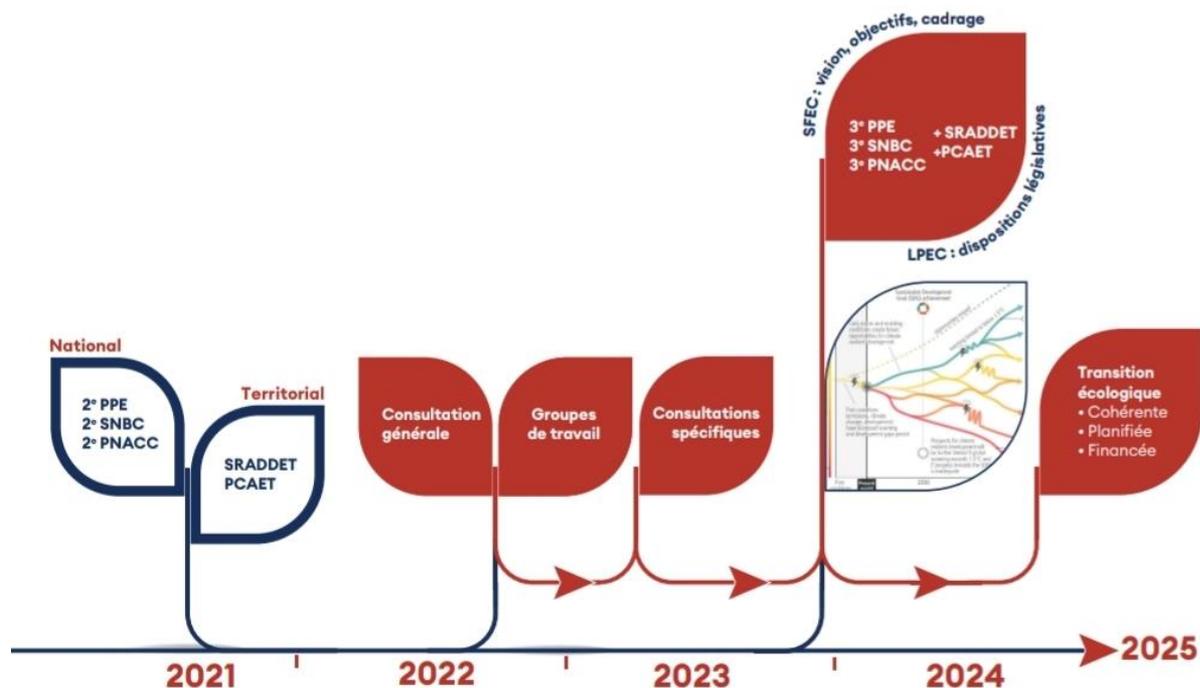
1. Démarches stratégiques nationales
2. Energies renouvelables
3. Qualité de l'air
4. Territorialisation de la planification écologique
5. PCAET
6. CRTE

1

DÉMARCHES STRATEGIQUES NATIONALES

La stratégie française énergie climat

1



Note : À la suite de la première phase de concertation (2 novembre 2021 au 15 février 2022), le Gouvernement a annoncé aux parties prenantes (Conseil national de la transition écologique du 22 mai 2023) la mise en débat d'éléments composant la SFEC, pour une consolidation et publication de la SFEC et une déclinaison sous forme de LPEC (annoncée pour 2023), 3e SNBC, 3° PNACC et 3° PPE (annoncés pour début 2024)²⁸⁸.

Source : D'après CESE, 2022 ; GIEC, 2023).

PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PNACC 3 : se préparer à une France à +4° C

Objectif : préparer les territoires aux conséquences d'un réchauffement marqué

**Un monde à +3°C,
une France à +4°C**
par rapport aux
années 1850



+ 1,5 °C
en 2030



+ 2 °C
en 2050



+ 3 °C
en 2100



Aujourd'hui, le
réchauffement moyen
en France est déjà
de +1,7°C



+ 2 °C
en 2030



+ 2,7 °C
en 2050



+ 4 °C
en 2100

Sources : Météo
France, ministère
de la Transition
écologique et de
la Cohésion des
territoires
Infographie DDM -
PhR.

Outils disponibles !

COMMUNE
climadiag
ÉVALUER POUR S'ADAPTER

2030 +2°C 2050 +2.7°C 2100 +4°C

Chercher une commune/EPCI (nom ou code)

À QUOI MA COMMUNE
DEVRA-T-ELLE S'ADAPTER ?

Drias
Les futurs du climat

PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PNACC 3 : un plan systémique et opérationnel

Un document chapeau et 50 fiches mesures

Actions d'ici 2030 pour anticiper le réchauffement d'ici 2100

5 axes

1. Protéger les français
2. Adapter les territoires et assurer la résilience des infrastructures et services essentiels
3. Assurer la résilience de l'économie
4. Protéger les milieux naturels et culturels
5. Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique

Périmètre : métropole et outre-mer

PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PNACC 3 : calendrier

Prochainement : mise en ligne d'une **première version du PNACC 3**

→ Questions sur les orientations données, les dispositions manquantes

En parallèle :

- Consultation de la Commission spécialisée sur l'adaptation au changement climatique du CNTE
- Consultation des GT PNACC-3, relancés et élargis
- Consultation de certaines instances sectorielles sur des fiches mesures spécifiques
- Consultation des collectivités via les COP territoriales

À l'automne 2024 : travail sur la version finale du PNACC, sur le modèle de la Stratégie nationale biodiversité (document chapeau et cahier de fiches mesures)



TACCT, UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1

L'outil TACTT développé par l'Ademe permet aux collectivités d'**élaborer une politique d'adaptation** au changement climatique, du diagnostic de vulnérabilité jusqu'au suivi des mesures.

Retour d'expérience :

Syndicat Mixte du Massif des Maures
Aurélié BOULOT (charteforestiere@syndmaures.fr)

Pour en savoir plus :

<https://tacct.ademe.fr/>

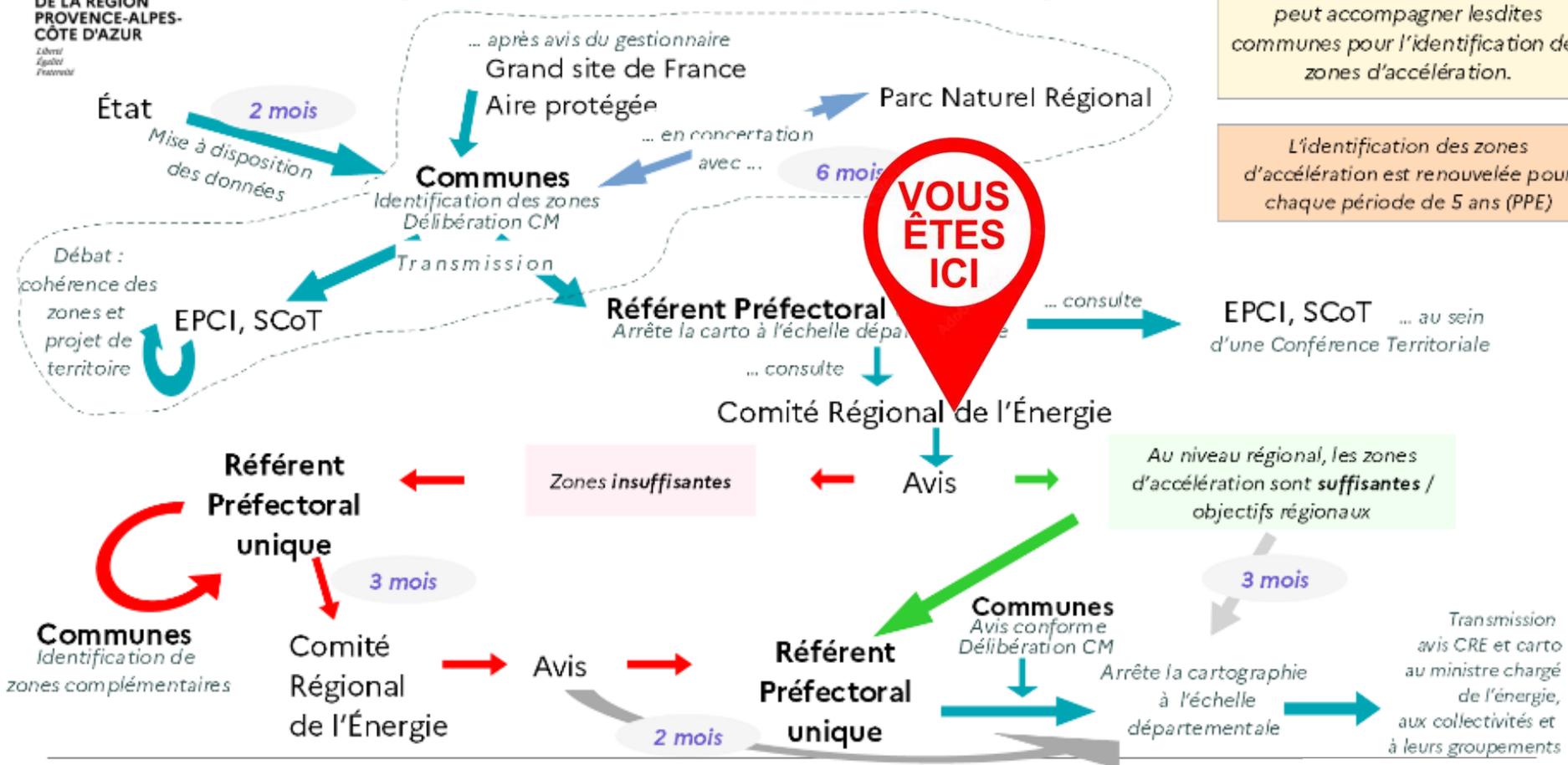
Sandrine CANDELIER, ADEME
Antoine NICAULT, GREC SUD
Chloé STAB, AIR Climat

sandrine.candelier@ademe.fr
antoine.nicault@grec-sud.fr
chloe.stab@air-climat.org

2

ENERGIES RENOUVELABLES

Le processus d'élaboration ... en un coup d'œil





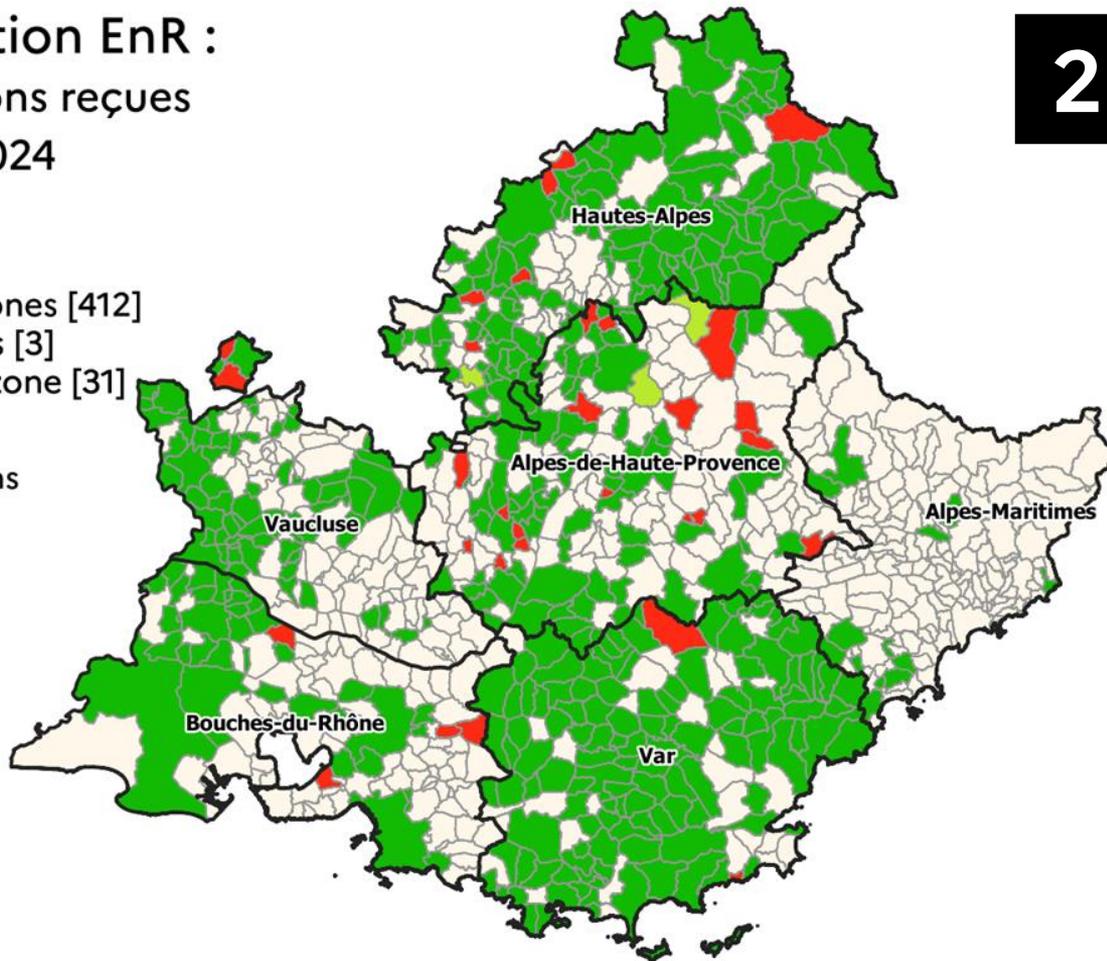
Zones d'accélération EnR : État des délibérations reçues au 25 avril 2024

Total communes PACA [946]

- Délibération identifiant une ou plusieurs zones [412]
- Délibération de préidentification des zones [3]
- Commune ne souhaitant pas identifier de zone [31]

Répartition par département des 412 délibérations
identifiant une ou plusieurs zones :

- 72 / 198 (soit 36%) - Alpes-de-Haute-Provence
- 104/162 (soit 64%) - Hautes-Alpes
- 13 / 163 (soit 8%) - Alpes-Maritimes
- 36 / 119 (soit 30%) - Bouches-du-Rhône
- 122/153 (soit 80%) - Var
- 63 / 151 (soit 42%) - Vaucluse





Zones d'accélération EnR :

Première remontée (printemps 2024)

Zones d'accélération des EnR

-  BIOMASSE
-  BIOMETHANE
-  EOLIEN
-  GEOTHERMIE
-  HYDROELECTRICITE
-  SOLAIRE_PV
-  SOLAIRE_THERMIQUE

Nombre total de zones : 86 706

Superficie totale : 432 293 ha

04 Alpes-de-Haute-Provence : 10 984 zones // 32 403 ha

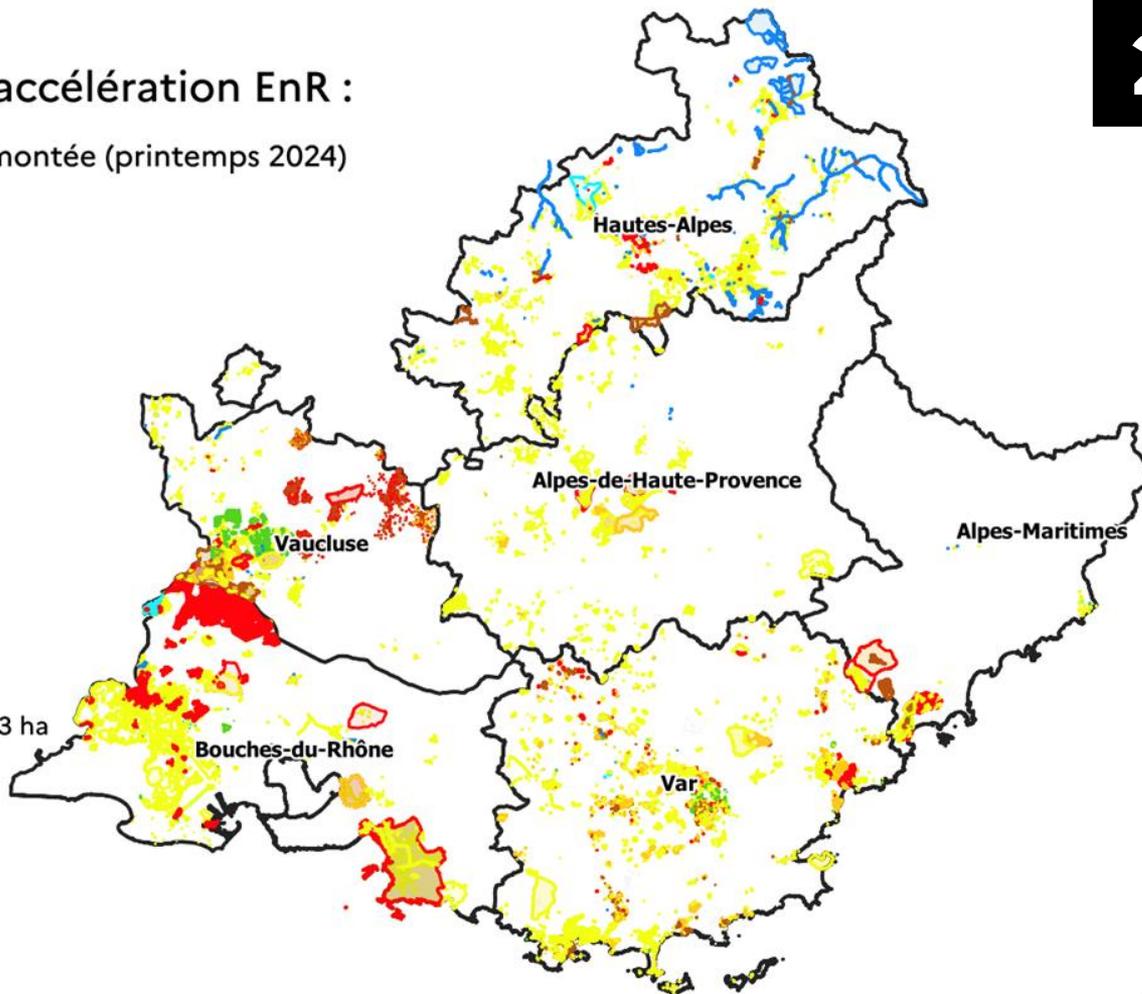
05 Hautes-Alpes : 25 241 zones // 28 067 ha

06 Alpes-Maritimes : 497 zones // 23 129 ha

13 Bouches-du-Rhône : 10 395 zones // 202 035 ha

83 Var : 9 252 zones // 79 969 ha

84 Vaucluse : 30 337 zones // 66 690 ha



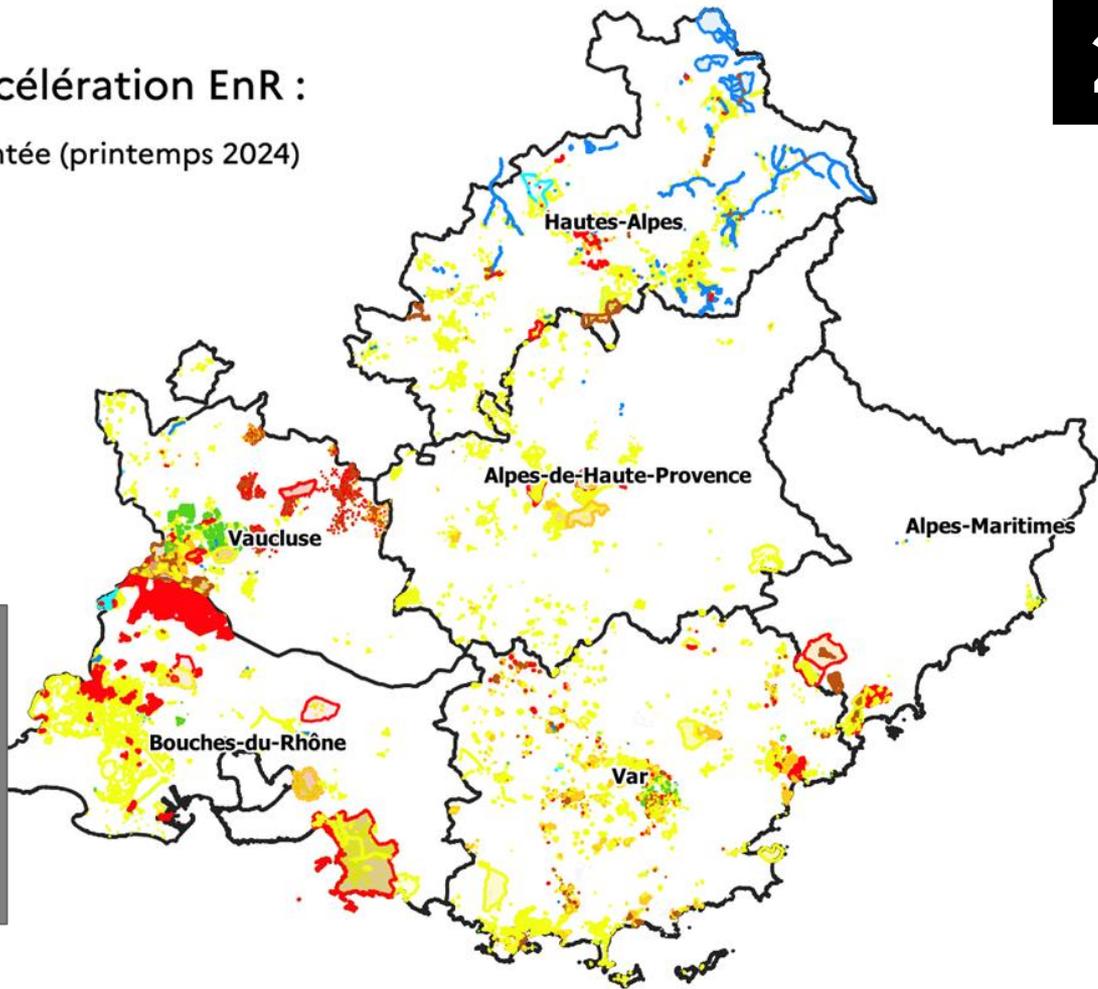


Zones d'accélération EnR :

Première remontée (printemps 2024)

Zones d'accélération des EnR

- BIOMASSE
- BIOMETHANE
- EOLIEN
- GEOTHERMIE
- HYDROELECTRICITE
- SOLAIRE_PV
- SOLAIRE_THERMIQUE



Photovoltaïque plébiscité

Des filières représentées sur certains départements :

→ Méthanisation : Vaucluse

→ Hydroélectricité : Hautes-Alpes

Des dessins hétérogènes

Comité régional de l'énergie (CRE)

2

Missions

→ Favoriser la **concertation** sur les questions relatives à l'énergie au sein de la région.

→ Émettre un avis sur la suffisance des **zones d'accélération EnR** pour atteindre les objectifs régionaux

→ Élaborer une proposition d'**objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables** de la région en déclinaison des objectifs de la (nouvelle) **PPE***

→ Modification du **SRADDET** : participation à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement des EnR

« 3° Après l'expiration du délai mentionné au 2° du présent II, le **référé préfectoral** arrête, dans les conditions prévues au III du présent article, la cartographie des zones d'accélération identifiées en application du 2° du présent II et **transmet cette cartographie pour avis au comité régional de l'énergie** » (Loi APER, Art. 15)

Comité régional de l'énergie (CRE)

2

5 Collèges, 45 membres

Textes fondateurs :
Loi Climat et Résilience du 22 août 2021
Décret du 27 janvier 2023
Loi APER du 10 mars 2023

Co-Présidence Préfet de Région & Président du Conseil Régional

- Collège n°1 : État, 6 membres → DREAL, DRAAF, ADEME, DDT(M)
- Collège n°2 : Région, 9 membres [20% minimum] → Élus du Conseil Régional
- Collège n°3 : Collectivités, 15 membres [33% de membres] → Associations de collectivités, Réseau des PNR
- Collège n°4 : Professionnels de l'énergie, 10 membres → Représentants des filières d'énergie et des réseaux
Représentants du personnel
Représentants des consommateurs
- Collège n°5 : Société civile, 5 membres → Associations environnementales, observatoires

Émettre un avis sur la suffisance des zones : 2 étapes

2

→ Par filière, transformer les zones d'accélération reçues en un potentiel de puissance (MW) et/ou de productible (MWh) « *comme si des projets venaient s'installer dans ces zones* »

Nécessite une méthodologie pour traduire des superficies ou des nombres de zones en puissances potentielles

→ Comparer ce potentiel à l'objectif régional de production d'EnR, par filière.

En l'absence d'objectifs PPE3* régionalisés -> objectifs 2030 du SRADDET choisis

→ *Les zones définies sont-elles suffisantes pour l'atteinte des objectifs 2030 du SRADDET ?*

*PPE 3 : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2024-2033, en cours d'élaboration nationale

Transformer des zones d'accélération en puissance potentielle

2

⇒ Une méthode par filière, voire sous-filière

⇒ Objectif :
- simplicité et rapidité de mise en œuvre
- périmètre régional, précision départementale
- résultat = ordre de grandeur
→ **fourchettes** basse et haute

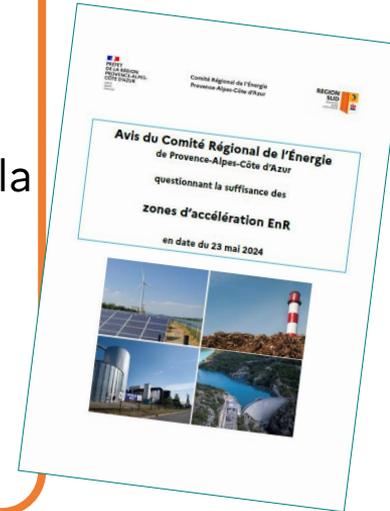
⇒ Économie générale des méthodes :

$$\text{Potentiel de la filière} = \text{Somme des surfaces ZA EnR (ha)} \\ \times \text{Potentiel surfacique} \\ \times \text{Taux de réalisation}$$


Conclusions de l'avis du CRE

Un avis montrant l'**insuffisance** des zones d'accélération EnR

- * **Quantitativement**, aucune filière EnR n'atteint les objectifs 2030 du SRADDET
- * **Opportunité et nécessité d'un 2nd tour pour :**
 - intégrer les **contributions reçues** hors-délais
 - réduire la **fragilité juridique** des délibérations prises avant la concertation du public, avant le débat en Conseil communautaire
 - embarquer de **nouvelles communes** dans la démarche
 - tendre vers une **diversification** des zones d'accélération
 - affiner les **méthodologies** par filière pour réduire les incertitudes



Merci pour votre attention !

DREAL PACA
Service Énergie Logement
Mission **Énergies renouvelables**

Aurélien DAVIOT

Zones d'accélération ; Éolien ; Chaleur et froid renouvelables

07 64 57 90 20 – aurelien.daviot@developpement-durable.gouv.fr



Agrivoltaïsme

Décret n°2024-318 du 8 avril 2024

En application de l'article 54 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), le décret définit deux types d'installation de panneaux solaires:

l'agrivoltaïsme,
sur des parcelles agricoles actives



le photovoltaïque agri-compatible,
sur des terrains non exploités



Contacts:

Anne DORMANT
Sandrine CANDELIER

DREAL PACA
ADEME

anne.dormant@developpement-durable.gouv.fr
sandrine.candelier@ademe.fr

Intégration architecturale des panneaux solaires en secteur protégé

Premiers guides DRAC-DREAL-ABF: la genèse

2023 : Premier plan d'action régional de la DRAC pour une meilleure prise en compte des objectifs d'adaptation au changement climatique

- volet relatif au développement des ENR en PACA dans les espaces protégés
- 20% du territoire de la région concentrent des enjeux forts en termes de patrimoine, de paysage et d'économie touristique et font l'objet d'une protection.
- Les services de la DRAC et en particulier les UD de l'architecture et du patrimoine (UDAP) constatent une demande croissante de projets d'amélioration thermique et de production d'énergie en espaces protégés

2023: concertation DREAL - DRAC – ABF

Objectif du GT : concilier installation de panneaux photovoltaïques et respect des enjeux de préservation du patrimoine

Intégration architecturale des panneaux solaires en secteur protégé

Méthode utilisée pour l'élaboration des guides pratiques

Périmètre de travail : uniquement le solaire photovoltaïque et thermique sur toiture

Cible : énergéticiens, élus, particuliers, architectes, bureaux d'étude, service instructeur

Méthode : identifier les différentes typologies urbaines, évaluer leur intérêt patrimonial et leur capacité à recevoir des panneaux photovoltaïques :

immeubles en centre-ville ;

maisons de village ;

faubourgs XIXe ;

bâti discontinu en périphérie des centres anciens (habitat individuel, collectif, zone d'activités) ;

lotissements et habitat pavillonnaire ;

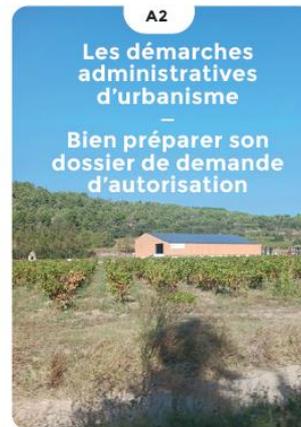
hameaux, fermes et maisons isolées en campagne ;

bâtiments agricoles.

Pour chaque typologie, les possibilités et les modalités d'installation de panneaux photovoltaïques sont décrites et illustrées par des schémas et des photographies d'exemples lorsqu'ils existent.

Le guide en bref

ÉTAPE 1
Des fiches pour
bien concevoir
son projet
technique



Le guide en bref

ÉTAPE 2
Des fiches pour
bien intégrer
son projet dans
le paysage

Adapter son
projet solaire à
la situation
Provence et
Cote d'Azur

B3
Lotissements et habitat
pavillonnaire



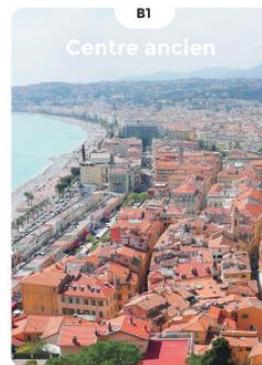
B4
Bâti discontinu en
périphérie



B5
Hameaux, fermes
et maisons isolées



B6
Bâtiments agricoles et
hangars



Le guide en bref

Exemple de fiche: centre ancien en Provence et Côte d'Azur

2

CENTRE ANCIEN

CARACTÉRISTIQUES DE LA SITUATION

- Continuité du bâti positionné à l'alignement des voies
- Parcelles souvent totalement urbanisées laissant peu ou pas d'espaces autres que les toits pour implanter des panneaux solaires
- Prédominance des toitures en tuiles canal, beige-rosé ou beige-orangé, patinées par le temps
- Toits formant un ensemble homogène

LES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

1. Préserver un paysage de toiture harmonieux

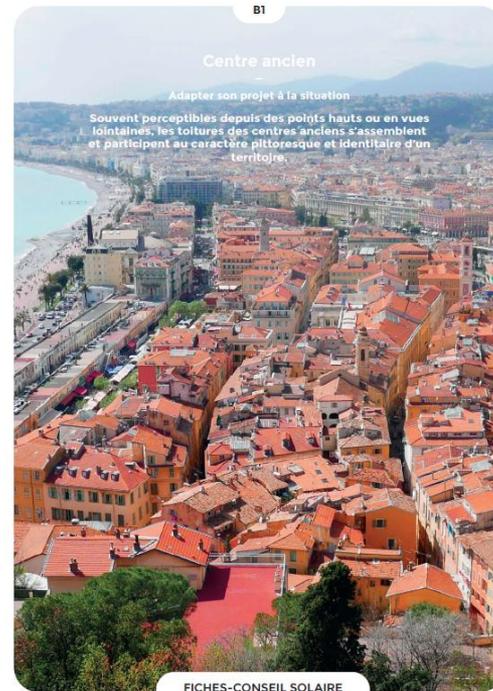
À l'échelle du grand paysage, les toits participent à la qualité et la valeur patrimoniale des centres anciens. Les villages et les coeurs de ville créent des ensembles compacts très visibles dans le grand paysage. Le bâti possède des toits à 1 ou 2 pans, le plus souvent en tuiles canal, avec des dépassées de toiture marquées. L'harmonie en vues lointaines doit être préservée.

2. Maîtriser les covisibilités depuis la rue

À l'échelle de la rue, les toits sont souvent visibles, car les bâtiments n'ont souvent pas plus de 3 niveaux. Beaucoup de villages sont perchés sur des éperons rocheux et l'inscription dans la topographie, depuis les rues en amont, met les toitures à hauteur d'œil. L'impact visuel est spectaculaire.

3. Conserver la cohérence architecturale du bâti

À l'échelle du bâtiment, les toits offrent des surfaces relativement faibles, le parcellaire est souvent étroit, de 4 à 6 m, sur des profondeurs de 7 à 12 m environ. De plus, il n'est pas orthogonal. La pose de panneaux photovoltaïques est techniquement compliquée et la multiplication des objets ou dispositifs techniques nuit à la qualité du patrimoine bâti.



Le guide en bref

Exemple de fiche: centre ancien en Provence et Côte d'Azur



EXEMPLES D'IMPLANTATION

- 1 Choisir, même si elle est rare, l'installation sur des annexes non visibles de loin, au sol le long d'un mur de soutènement ; aucun dispositif solaire ne doit être prégnant dans le grand paysage
- 2 Pour les toitures-terrasses, créer de véritables ombrières si la hauteur le permet, ou sinon opter pour des poses à plat
- 3 Développer des systèmes d'autoconsommation partagée à l'échelle du centre historique, par exemple sur un parking à proximité, un délaissé, ou un bâtiment pouvant accueillir une centrale collective (bâtiments agricoles, cave coopérative, ateliers communaux...)

Un temps d'acculturation réciproque nécessaire

→ essentiel de continuer à faire vivre ce GT, d'autant que les solutions technologiques évoluent

Prochain sujet du GT : l'aspect des ombrières de parking

→ réflexion autour du design afin de permettre une meilleure intégration et l'acceptation des ombrières dans des espaces sensibles

Revue de projets trimestrielle (DREAL, DDT, DRAC, ABF et porteur de projet)

→ 1ère de ce type : 24 mai à Avignon

Trouver les guides pour l'intégration architecturale des panneaux solaires en région Provence Alpes Côte d'Azur:

DREAL :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/integration-architecturale-de-pv-en-secteur-a15715.html>

DRAC :

<https://www.culture.gouv.fr/regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/Politique-et-actions-culturelles/Transition-ecologique-en-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/transition-ecologique-et-protection-du-patrimoine-l-etat-en-region-apporte-ses-recommandations-pour-co>

3

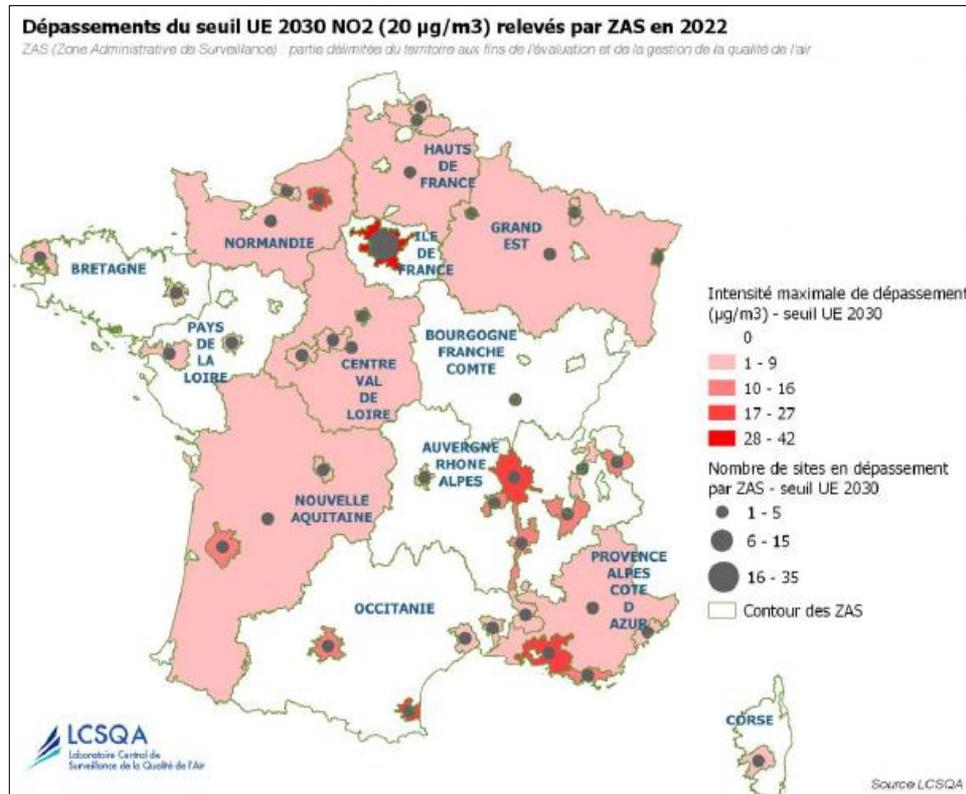
Qualité de l'air et ZFE

Qualité de l'air

Vers des normes plus contraignantes

- Avril 2024 : adoption au parlement européen (381 favorables, 225 défavorables et 17 abstentions)
- Vote au conseil européen à venir. Adoption officielle attendue fin 2024
- De nouveaux seuils de concentration à ne pas dépasser à horizon 2030 :

Polluant	Actuel seuil réglementaire annuel ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Nouveau seuil réglementaire annuel ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)
NO ₂	40	20
PM10	40	20
PM2,5	25	10



Qualité de l'air

Comité ministériel du 19 mars 2024



Comité ministériel pour la qualité de l'air en ville organisé par le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires Christophe Béchu, et le ministre délégué chargé des transports Patrice Vergriete

- **Les territoires dits « en vigilance » sont ceux qui ne sont plus en dépassement régulier des normes de qualité de l'air. Ils restent obligés de mettre en place une Zone à faible émission (ZFE) au plus tard au 1^{er} janvier 2025**
- Les 3 métropoles de la région (Aix Marseille, Toulon et Nice) et l'agglomération d'Avignon sont concernées
- Le périmètre de la ZFE doit être conforme à la loi Climat & Résilience (agrandissement nécessaire pour Aix Marseille et Nice)
- Les collectivités choisissent le niveau de restriction : type de véhicules (poids lourds, véhicules utilitaires légers, véhicules particuliers) et vignettes Crit'Air interdites

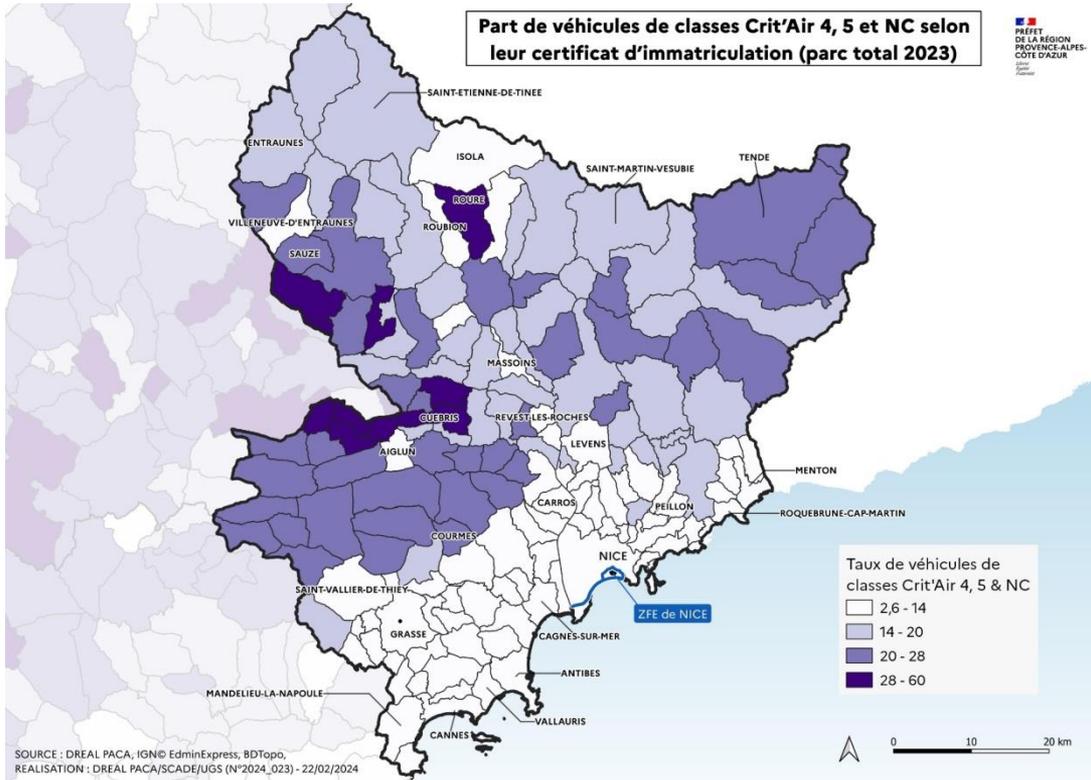
Qualité de l'air

Le parc de véhicules des Alpes-Maritimes



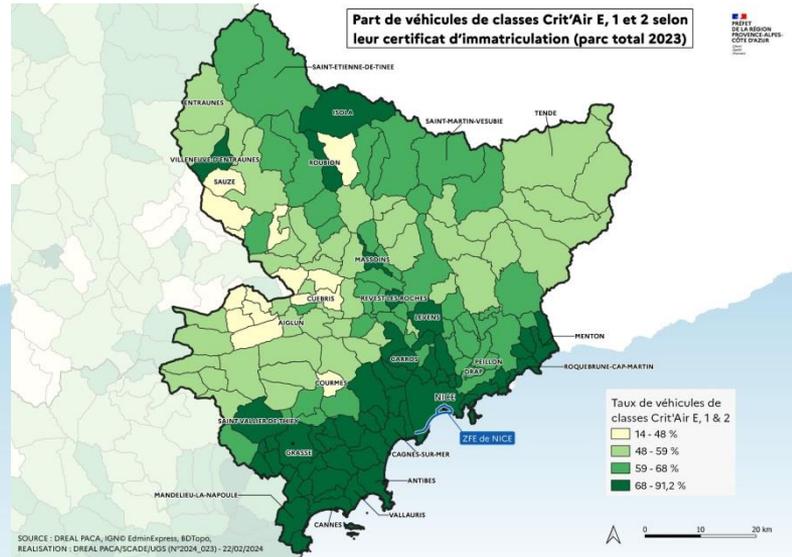
Part de véhicules de classes Crit'Air 4, 5 et NC selon leur certificat d'immatriculation (parc total 2023)


**PREFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**
Liberté
Égalité
Fraternité



Part de véhicules de classes Crit'Air E, 1 et 2 selon leur certificat d'immatriculation (parc total 2023)


**PREFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**
Liberté
Égalité
Fraternité

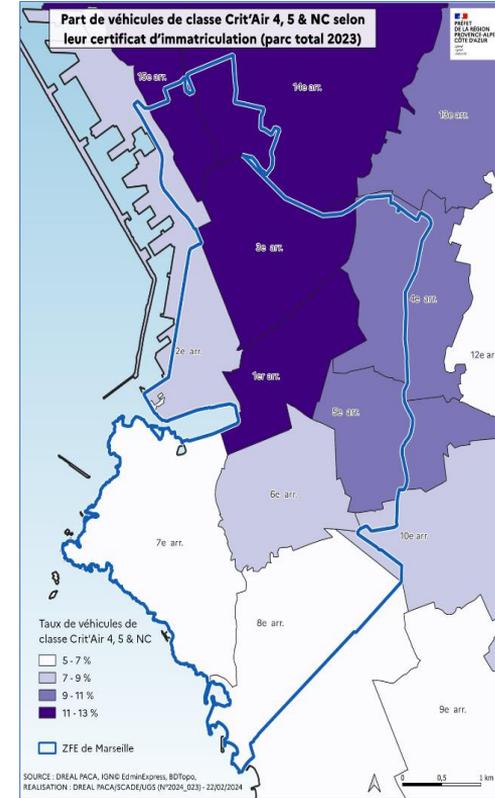
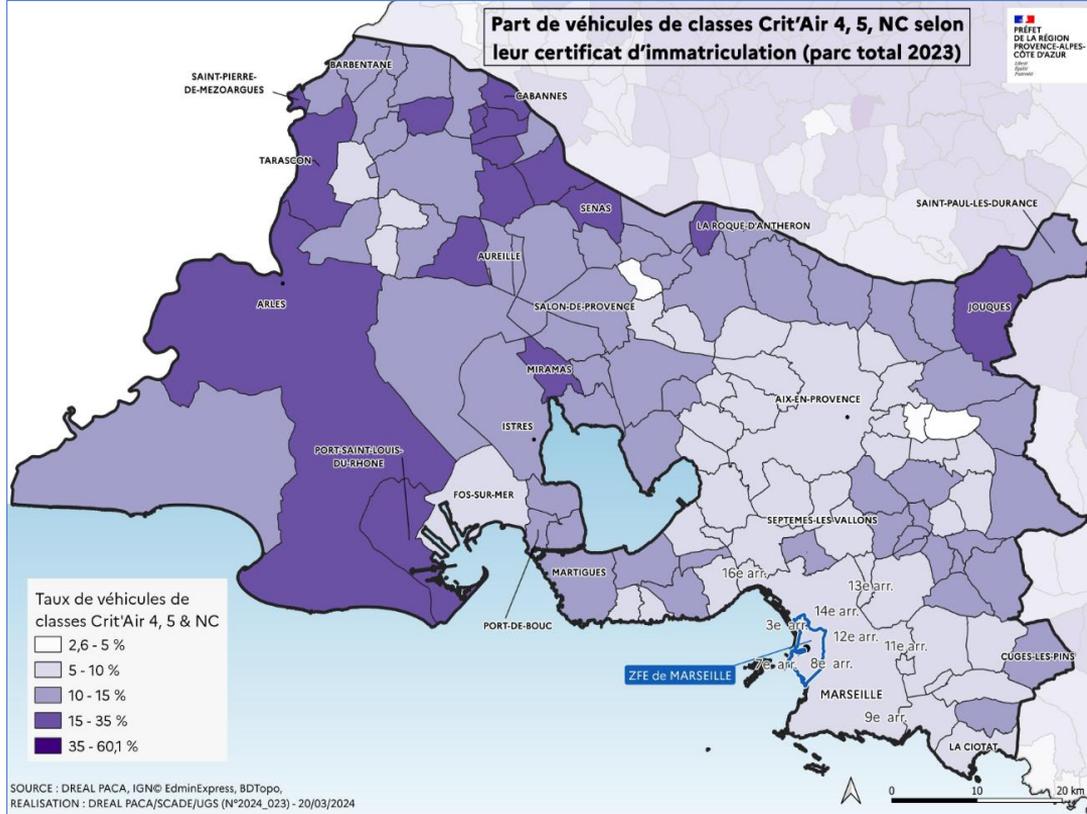


Qualité de l'air

Le parc de véhicules des Bouches-du-Rhône

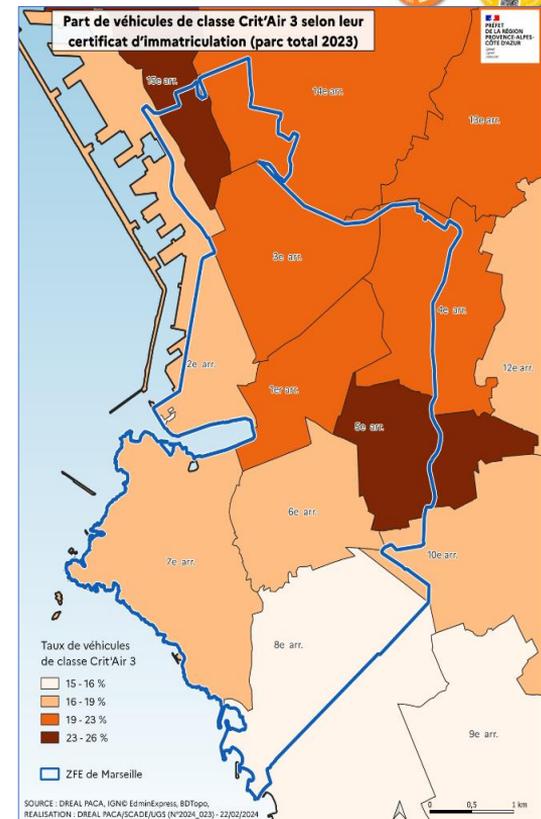
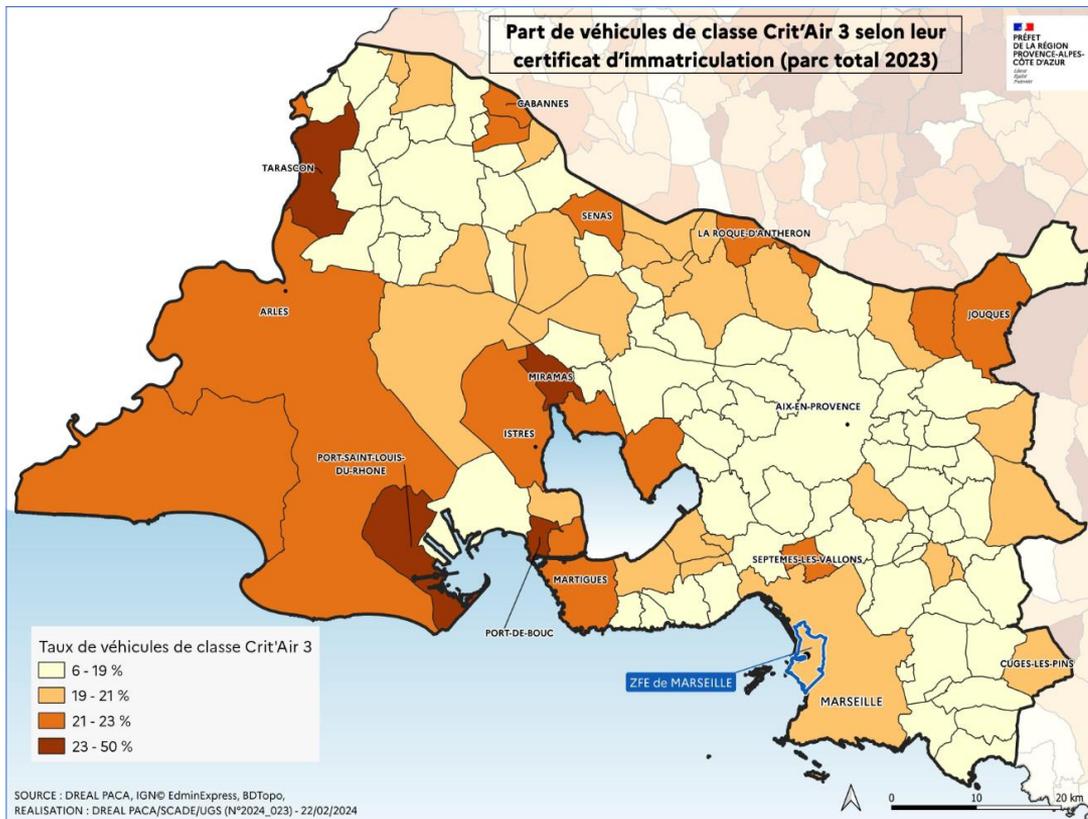


3



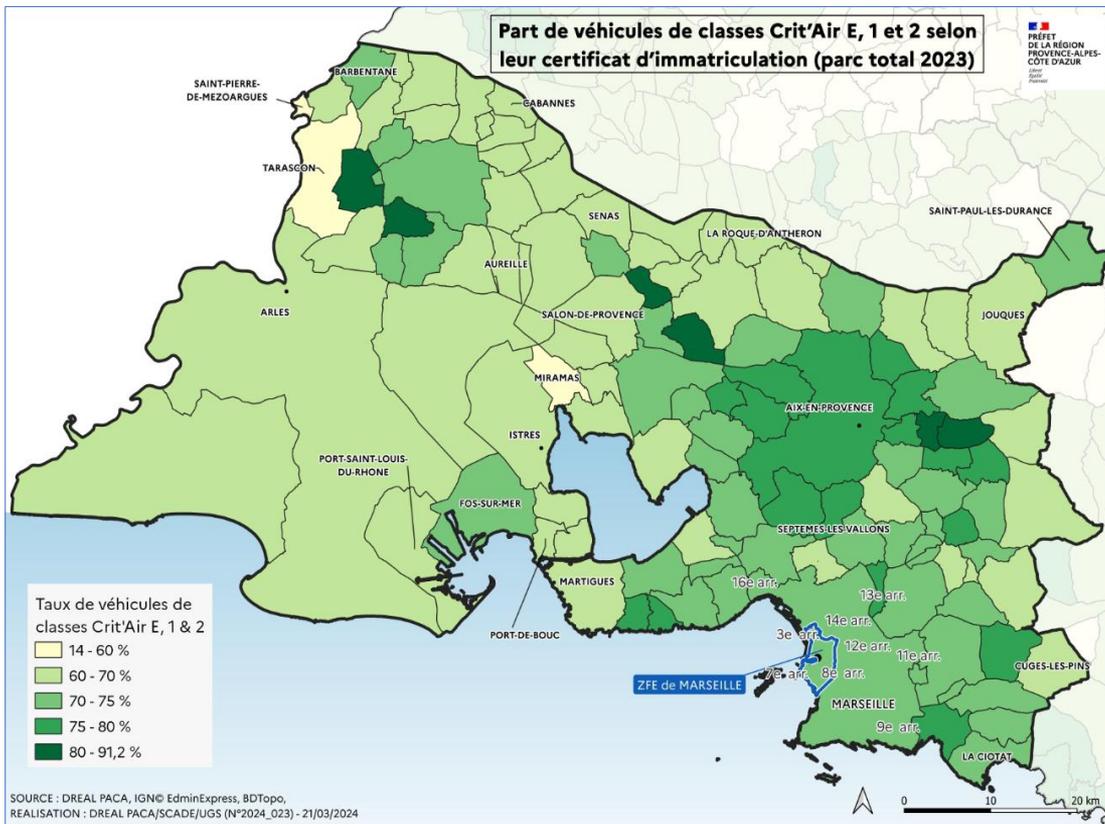
Qualité de l'air

Le parc de véhicules des Bouches-du-Rhône



Qualité de l'air

Le parc de véhicules des Bouches-du-Rhône

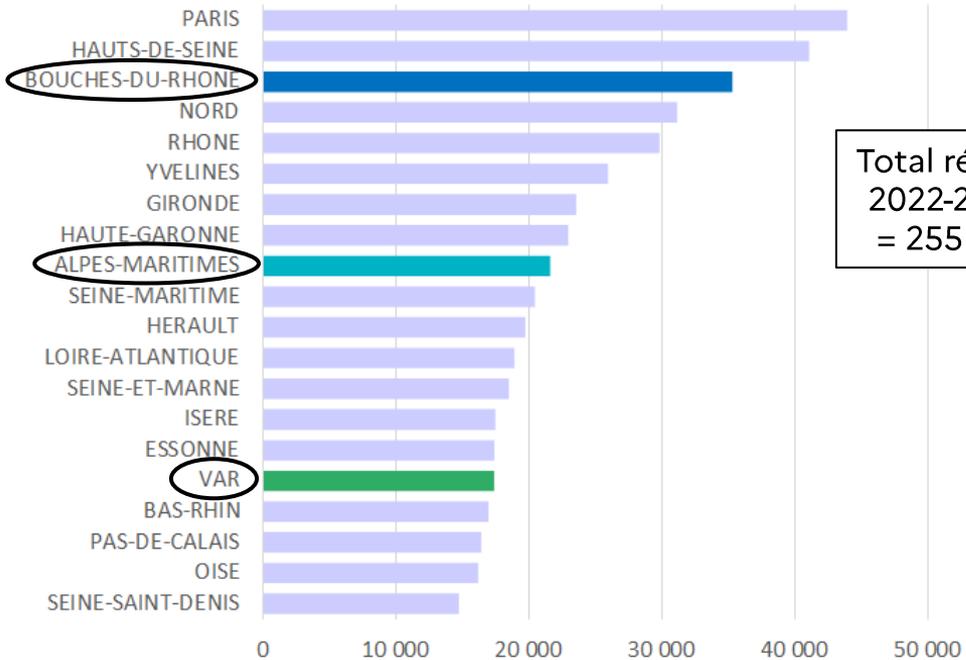


Qualité de l'air

Les aides au changement de véhicule

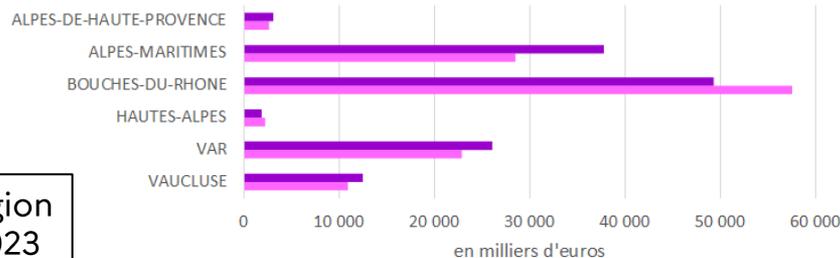


Nombre de bonus écologique
TOP 20 des départements
Période 2021-2023

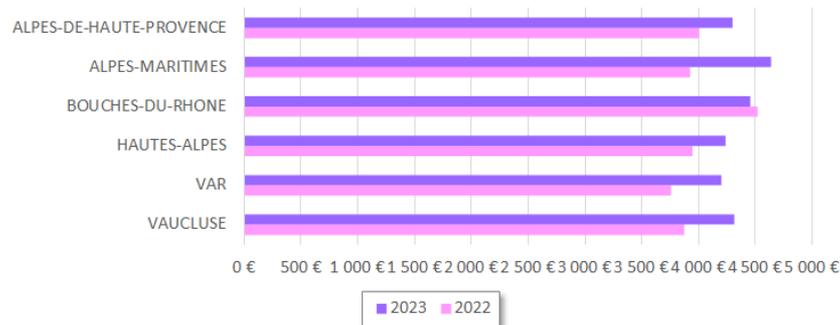


Total région
2022-2023
= 255 M€

Montant total des bonus écologiques payés
en PACA



Montant moyen des bonus écologiques payés
en PACA

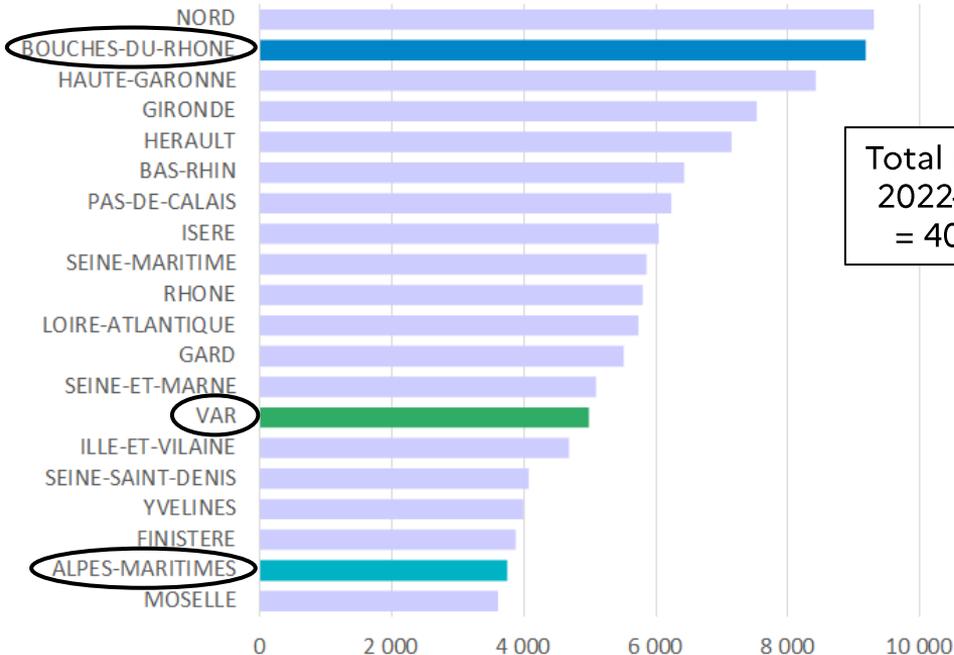


Qualité de l'air

Les aides au changement de véhicule

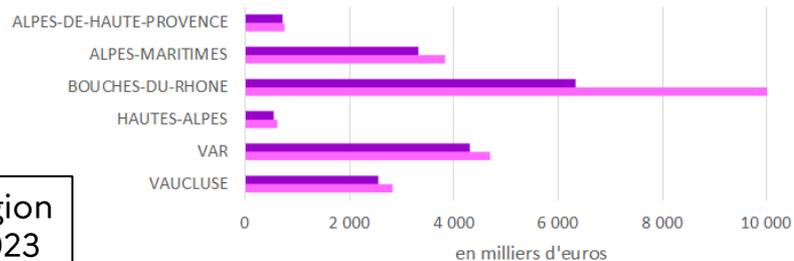


Nombre de primes à la conversion
TOP 20 des départements
Période 2021-2023



Total région
2022-2023
= 40 M€

Montant total des primes à la conversion payées
en PACA



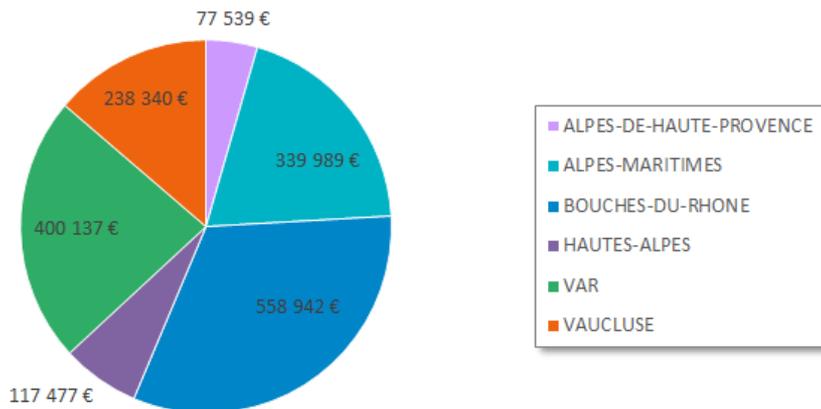
Montant moyen des primes à la conversion payés
en PACA



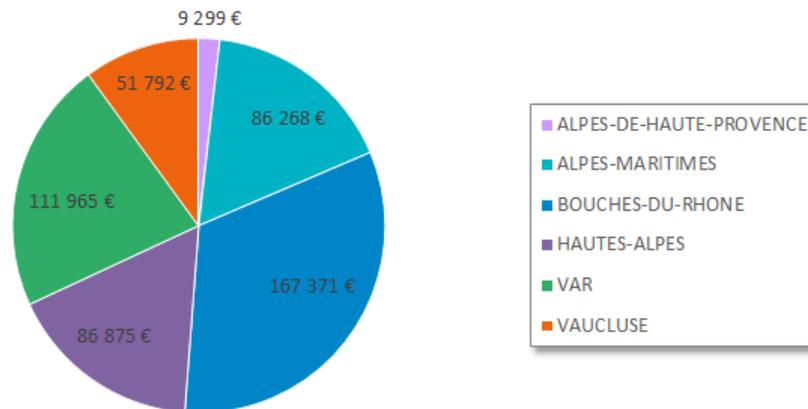
Qualité de l'air

Les aides pour le vélo

Montant des bonus écologiques accordés pour l'acquisition d'un vélo électrique par département en PACA en 2023



Montant des primes à la conversion accordées pour l'acquisition d'un vélo électrique par département en PACA en 2023



Bonus vélo : [Bonus vélo | Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/bonus-velo)

Prime à la conversion vélo électrique : [Prime à la conversion vélo électrique \(VAE\) | Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/prime-conversion-velo)

Qualité de l'air

Le Fonds Vert 2024

Mesures instruites en DREAL

Covoiturage

arnaud.verquerre@developpement-durable.gouv.fr



Covoiturage

Mobilités rurales (nouvelle mesure)

yohan.urie@developpement-durable.gouv.fr



Mobilités rurales

ZFE

clemence.humez@developpement-durable.gouv.fr



Zones à faibles
émissions (ZFE)

Autres mesures participant à l'amélioration de la qualité de l'air :

- rénovation énergétique des bâtiments publics,
- prévention des incendies de forêt et de végétation



Rénovation énergétique
des bâtiments publics locaux



Incendies de forêt
et de végétation

Les cahiers d'accompagnement sont disponibles ici :

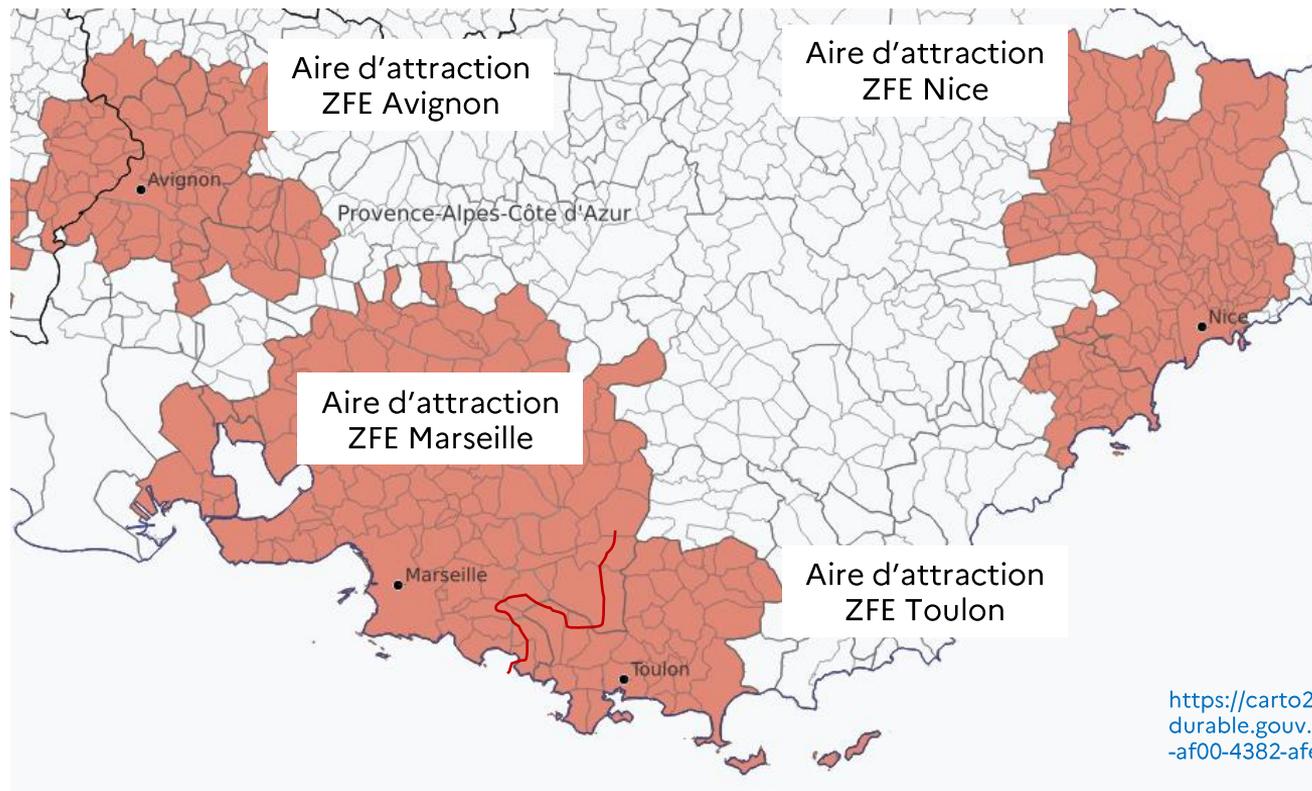
[Fonds vert | Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://ecologie.gouv.fr)

Qualité de l'air

Le Fonds Vert 2024 – mesure ZFE



Zones à faibles
émissions (ZFE)



<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=a2e506e3-af00-4382-afed-1e928b18ea83>

4

Territorialisation de la planification écologique

Avancement de la démarche

Planification écologique

L'ambition de répondre aux 6 enjeux stratégiques prioritaires

4

1 Atténuation au changement climatique 

NEUTRALITÉ CARBONE

2 Adaptation au changement climatique 

UN TERRITOIRE ADAPTE À UN RÉCHAUFFEMENT DE + 4 DEGRÉS

3 Utilisation durable de l'eau et des ressources marines 

GARANTIR L'ENSEMBLE DES USAGES DANS LE CONTEXTE DE RARÉFACTION DE LA RESSOURCE

4 Economie circulaire 

AUTONOMIE DANS LA GESTION DES DÉCHETS

5 Ecosystème sain 

BIODIVERSITÉ : UNE VALEUR DE L'INDICE RÉGION VIVANTE (À FIXER)

6 Prévention de la pollution 

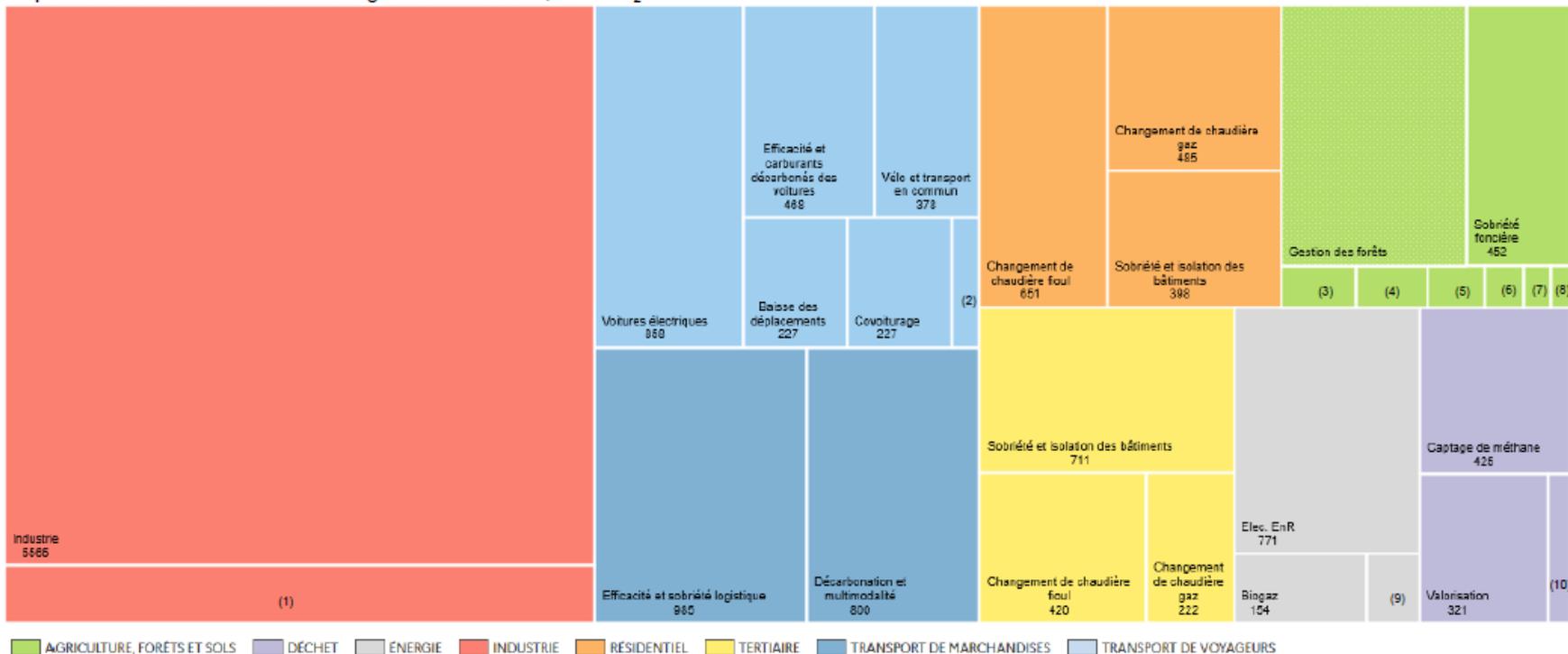
AMÉLIORATIONS (À QUANTIFIER) DE LA QUALITÉ DE L'AIR, DE L'EAU, DES SOLS

Planification écologique

Le panorama des leviers de décarbonation pour notre région



Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Produits bois : 567 ktCO₂e. (2) Bus et cars décarbonés : 61 ktCO₂e. (3) Bâtiments & machines : 53 ktCO₂e. (4) Gestion des prairies : 51 ktCO₂e. (5) Gestion des haies : 40 ktCO₂e. (6) Fertilisation azotée : 28 ktCO₂e. (7) Elevage durable : 19 ktCO₂e. (8) Pratiques stockantes : 14 ktCO₂e. (9) Réseaux de chaleur : 61 ktCO₂e. (10) Prévention des déchets : 55 ktCO₂e.
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Planification écologique

Vision globale de la méthode engagée en région

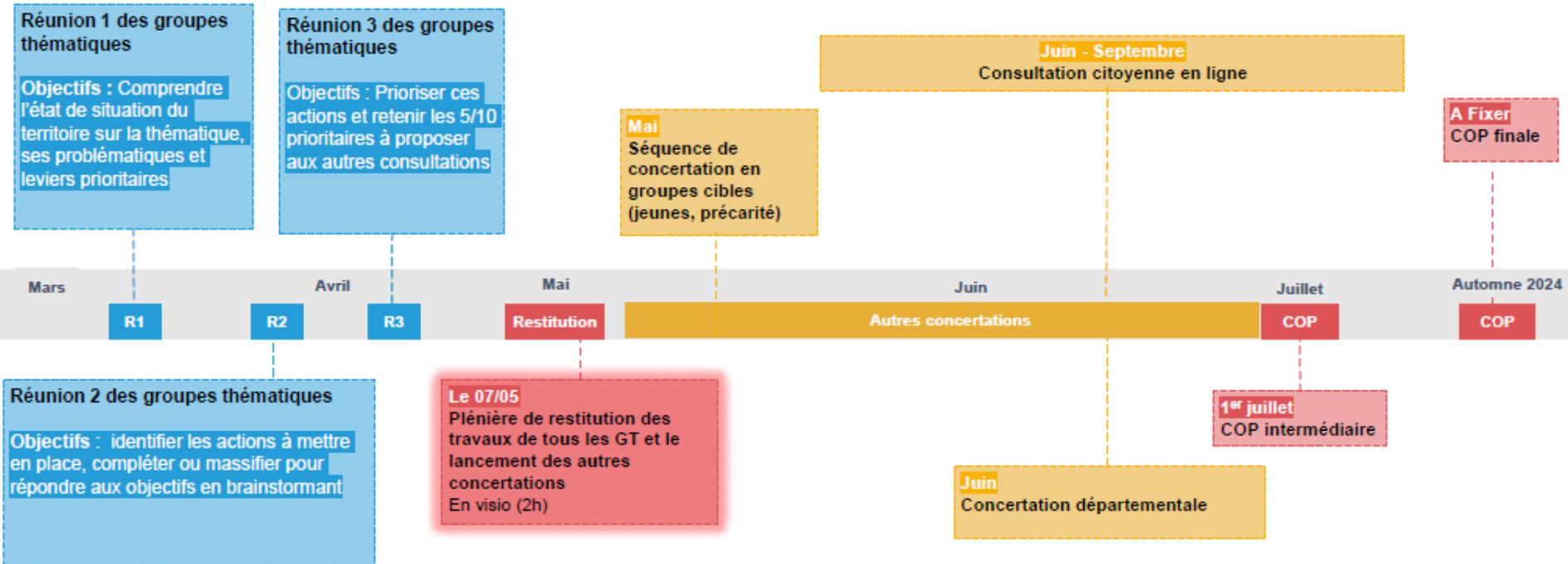


3 livrables à atteindre à l'issue de la démarche :

- Une feuille de route stratégique régionale
- Des feuilles de route opérationnelles par grand sujet
- Un plan d'actions détaillé

Planification écologique

Les grands jalons de la démarche en région



Planification écologique

Jalon réalisé : la concertation en groupes thématiques

4

10 groupes thématiques

env. **300** participants

672 actions collectées

200 actions prioritisées

3 réunions

1 mois de travail dynamique
et intense



**Des acteurs variés
présents : industriels,
entreprises, fédérations,
associations, collectivités,
institutions...**

GT1

Mieux préserver et
gérer la forêt

GT4

Mieux se déplacer

GT6

Mieux produire les
biens et les services

GT9

Mieux consommer

GT2

Mieux préserver et
utiliser la ressource
en eau

GT5

Mieux transporter
des biens

GT7

Mieux produire
l'énergie

GT10

Mieux organiser le
tourisme, les
événements culturels,
économiques et
sportifs

GT3

Mieux se
nourrir

GT8

Mieux se loger,
mieux utiliser nos
bâtiments, mieux
aménager nos villes

En parallèle, un travail en transversalité pour faire remonter des compléments et points de vigilance aux GT, sur 6 thèmes : biodiversité / mer / sol et sobriété foncière / accompagnement et adaptation de nos comportements / emploi et formation / qualité de vie et santé

Planification écologique

Le diagnostic territorial SGPE

Les collectivités ont donné leurs points de vue sur l'ensemble des leviers de la planification écologique

Les leviers étaient déclinés en ~150 actions types classées selon le périmètre de compétence (région, département, EPCI, commune)



Quel niveau de réponse sur la région ?

49 collectivités ont répondu :

- 75% des collectivités interrogées (65) ont répondu: 40 EPCI, 5 Départements, 3 communes et la Région
- les réponses couvrent 96% de la population régionale,
- mais 62 % de réponses aux actions

1. Ce levier est-il pertinent pour mon territoire ?

Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

2. L'action de ma collectivité contribue-t-elle à la hauteur des enjeux ?

Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

Planification écologique

Première analyse des résultats de l'enquête collectivités à l'échelle régionale

B. Action territoriale pas totalement à la hauteur des enjeux :

- Agriculture bio & HVE
- Prévention des déchets
- Biogaz
- Réduction des déplacements

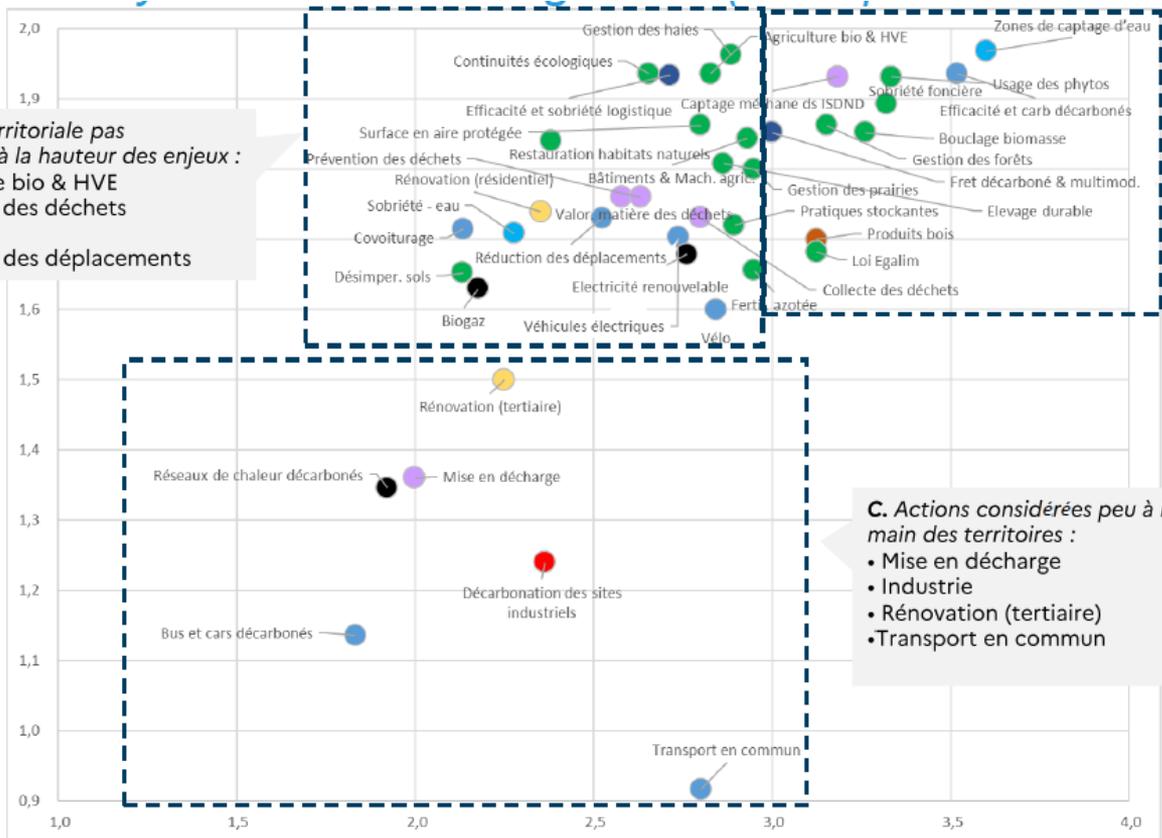
A. Action territoriale plutôt à la hauteur des enjeux :

- Zones de captage d'eau
- Bouclage biomasse
- Fret décarboné & multimodalité
- loi Egalim
- Produits bois

C. Actions considérées peu à la main des territoires :

- Mise en décharge
- Industrie
- Rénovation (tertiaire)
- Transport en commun

Pertinence du levier pour le territoire



L'action de la collectivité contribue-t-elle à la hauteur des enjeux ?

Planification écologique

Première analyse des résultats de l'enquête collectivités à l'échelle régionale

4

Bloc A : Leviers considérés comme à la main des territoires

Leviers connus et compris par les collectivités pour lesquels un certain nombre d'actions sont déjà aujourd'hui largement menées

Enjeu : Accélérer la mise en œuvre et les actions en cours

Questionnements : Comment massifier et accélérer les actions en cours ? Quelles nouvelles façons de faire (ex. partenariats, modalités contractuelles...) identifier ?

Bloc B : Leviers sur lesquels les collectivités ont du mal à se positionner

Leviers pour lesquels le type d'actions à mener pour les mettre en œuvre n'est pas évident à identifier

Enjeu : Sensibiliser les acteurs sur l'importance de ces leviers et identifier les actions possibles

Questionnements : Quelles sont les actions possibles à mener, à tous les échelons et dans une approche de coopération entre acteurs ?

Bloc C : Leviers sur lesquels les collectivités ont du mal à se positionner, car plutôt portés par d'autres acteurs

Leviers perçus comme peu à la main des territoires (surtout à l'échelon infrarégional) et plus porté par les autres acteurs (Etat, entreprises...)

Enjeu : Identifier les sujets interterritoriaux qui pourraient accélérer la mise en œuvre

Questionnements : Comment identifier les actions/projets transverses (coopération interterritoriale, avec entreprises...) qui permettent d'adresser les sujets clés du territoire ?

Planification écologique

Les prochaines étapes



Concertation autour de la précarité le 7 juin

Consultation citoyenne (en ligne) du 10 juin au 10 septembre

Concertations départementales du 17 au 28 juin

COP intermédiaire le 1^{er} juillet

Retrouvez la lettre d'information de la COP régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur [ici](#)

Et l'ensemble des publications sur <https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/>

Planification écologique

PCAET: combien sont adoptés?

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Un outil de planification

Obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants

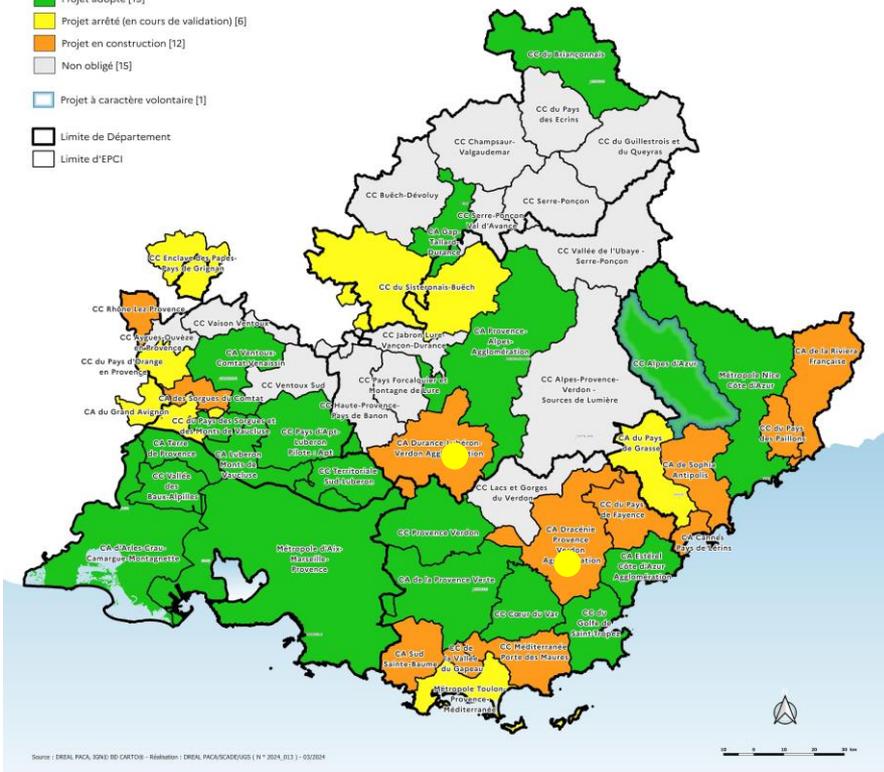
Un plan intégrateur et opérationnel qui s'intéresse à l'énergie, aux émissions de gaz à effet de serre, à la qualité de l'air, à l'adaptation au changement climatique, et à la préservation de la biodiversité et des ressources du territoire

Les **objectifs de décarbonation** issus des PCAET sont à mettre en perspective avec :

- Les objectifs du **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**, qui est le cadre de la planification régionale en matière d'aménagement du territoire à moyen et long terme (2030-2040-2050) ;
- Les objectifs du **Secrétariat Général à la Planification Écologique**.

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) - mars 2024

État d'avancement des PCAET (Nombre d'EPCI) [52]

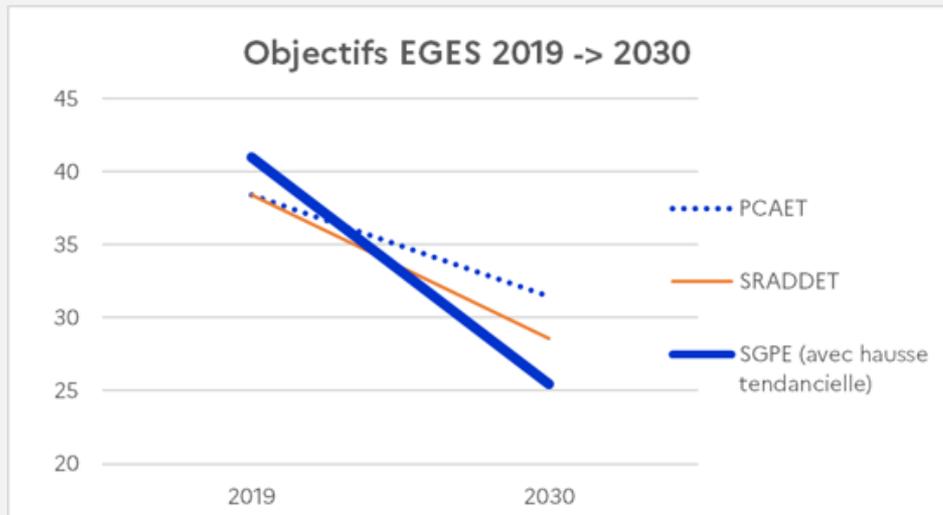


Planification écologique

PCAET: quelle trajectoire de décarbonation tracent-ils actuellement?

5

Une analyse des trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre des PCAET de la région (tous secteurs)



Comparaison des trajectoires illustrant les objectifs de réduction des émissions de GES entre 2019 et 2030 :

- Du SGPE (Fit for 55) qui prend en compte une hausse tendancielle d'ici 2030 d'où le « point de départ plus haut »
- Des PCAET (pas de hausse tendancielle prise en compte)
- Du SRADDET (pas de hausse tendancielle prise en compte) (avec les données révisées en 2021 issues de l'inventaire pour 2019)

Il manque **6 à 8Mt** de baisse des émissions de gaz à effet de serre dans les PCAET pour être en cohérence avec l'objectif « **Fit for 55** »

Planification écologique

PCAET: où trouver les 8 millions de tonnes de baisse supplémentaire?

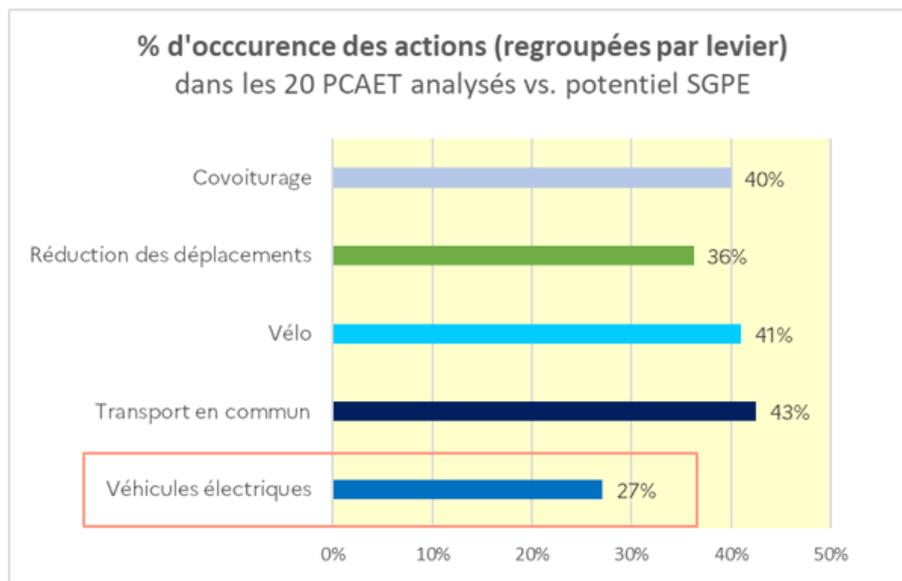
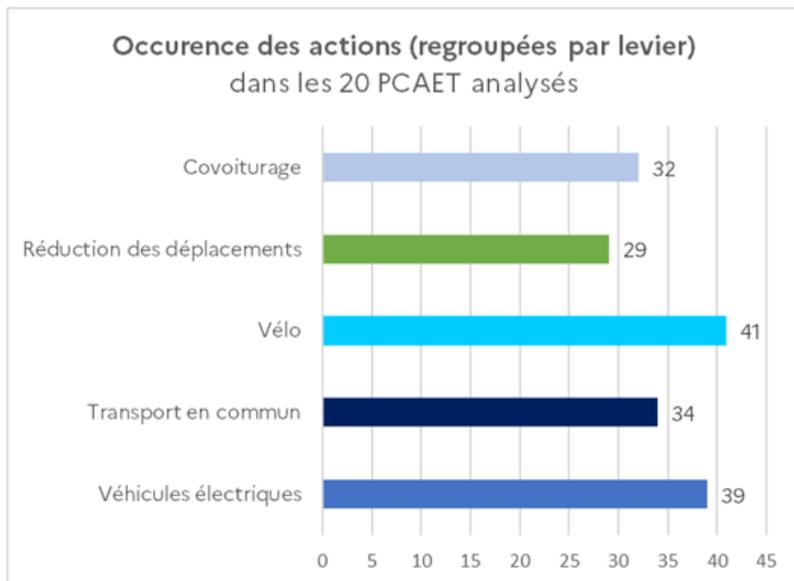
Répartition sectorielle des baisses d'émissions de gaz à effet de serre visées entre 2019 et 2030

Baisse des émissions par secteur	SRADDET		PCAET	SGPE
	2030 vs 2012	2030 vs 2019	2030 vs 2019	Effort à 2030 vs 2019 + tendanciel
Industrie, déchets, énergie	-18%	-11%	-16%	-40%
Résidentiel et tertiaire	-55%	-40%	-21%	-49%
Transports	-35%	-23%	-20%	-31%
Agriculture	-13%	-7%	-18%	-10%
Total	-27%	-19%	-18%	-36%

Les efforts à fournir selon le SGPE sont **plus importants** que ceux du SRADDET et des PCAET

Plans d'action des PCAET | MIEUX SE DEPLACER

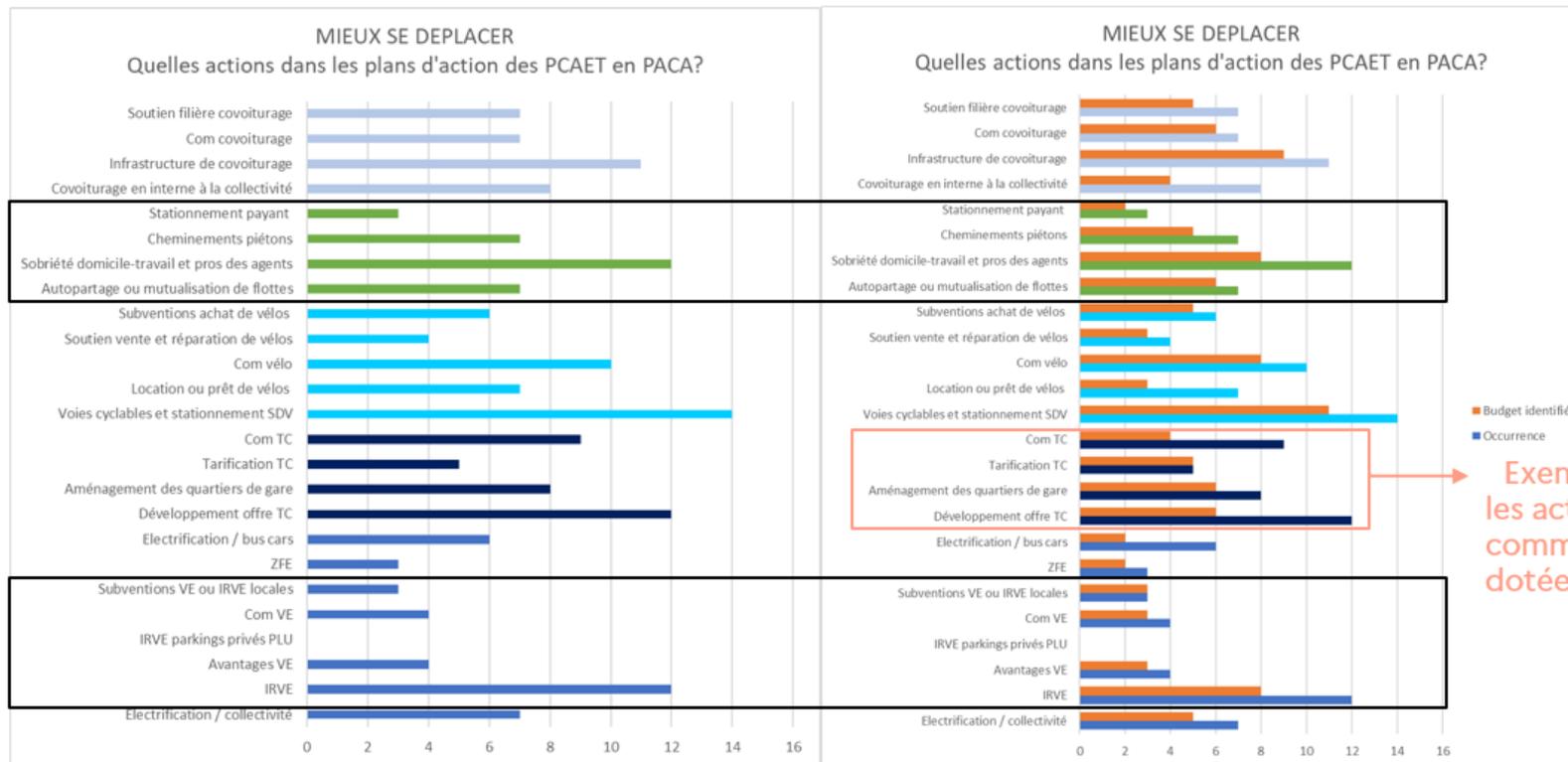
Les actions à impact n'apparaissent qu'à hauteur de 36% du potentiel



Exemple: les actions « Véhicule électrique » ne sont présentes dans les PCAET qu'à hauteur de 27% du potentiel

Plans d'action des PCAET | MIEUX SE DEPLACER

Occurrence des actions « SGPE » dotées d'un budget dans les PCAET en vigueur en région PACA



Planification écologique

Vers une évolution du cadre réglementaire des PCAET

Une actualisation du cadre réglementaire des PCAET est en préparation pour que les prochains plans bénéficient d'un **cadre standardisé**.

Pourquoi? Pour faciliter le suivi de leur mise en œuvre, en lien avec les CRTE

Comment? A la fin de la séquence des COP, une liste resserrée d'actions d'atténuation, d'adaptation et d'indicateurs associés pourrait être inscrite dans l'arrêté relatif au PCAET.

Quand? Ces évolutions s'appliqueraient à court terme à un quart des EPCI, concernés par la mise à jour réglementaire qui est obligatoire tous les 6 ans.

Une nouvelle tranche du Fonds vert (200m€) sera déployée au second semestre 2024 pour accompagner la mise en œuvre des PCAET et CRTE, suivant les orientations des COP régionales.

6

CRTE

Circulaire du 30 avril 2024

Comme le prévoyait la circulaire du 29 septembre 2023, les CRTE traduiront à l'échelle de chaque territoire, bassin de vie, les ambitions retenues dans le cadre de la COP régionale.

Les projets territoriaux identifiés dans le CRTE permettent au territoire de contribuer à l'atteinte de la planification écologique régionale.



Relancer la dynamique CRTE et préparer notamment l'opérationnalisation des feuilles de route des COP à l'échelle des bassins de vie, en s'appuyant sur une gouvernance renouvelée et la coordination des moyens d'ingénierie

Les derniers textes de référence

Circulaire relative à la relance des Contrats pour la réussite de la transition écologique, signée le 30 avril 2024 par les ministres en charge de l'intérieur, de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la ruralité

« Nous vous demandons de relancer rapidement les CRTE de vos départements

Les CRTE sont signés dans tous les territoires, et nous devons i) en relancer l'animation avec une méthodologie de travail renforcée ; ii) les actualiser avec des actions liées à la planification écologique, notamment celles qui auront été identifiées dans le cadre des COP ; iii) en faire un outil de contractualisation évolutif. »

Circulaire de la Première ministre du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique

« A l'échelle des bassins de vie, les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) doivent devenir le cadre privilégié d'accompagnement sur plusieurs années de la mise en œuvre de la stratégie retenue au niveau régional et de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Désormais dénommés « contrats pour la réussite de la transition écologique », vous veillerez à ce que les CRTE soient actualisés et dotés d'une gouvernance renforcée, incluant notamment des revues de projets régulières, pour devenir l'outil de mise en œuvre au niveau le plus fin de la planification écologique dans un cadre pluriannuel d'engagement de l'Etat. »

L'instruction relative à la relance des Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique, du 30 avril 2024

Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique : une dynamique renouvelée

Webinaire du 23 mai 2024

CRTE

Enjeux de la démarche

Le CRTE, cadre de travail de droit commun entre l'Etat et les collectivités territoriales à l'échelle des bassins de vie

Pour l'accompagnement de la mise en œuvre de projets de territoire partagés

Accélérer la transition écologique

En cohérence avec les ambitions fixées par les COP régionales

Accompagner les projets locaux

Organiser et cibler les moyens financiers et en ingénierie

CRTE

Objectifs de la circulaire

Relancer la dynamique CRTE, notamment en matière de **gouvernance** et **d'animation** par les préfets, avec une méthode renouvelée, en particulier autour des **revues de projets**, outils de dialogue entre l'Etat et les collectivités

Rappeler le **caractère transversal des contrats**, qui concernent toutes les politiques publiques, avec la transition écologique et la cohésion des territoires comme fil conducteur

Consolider la méthode CRTE et définir un calendrier commun pour actualiser les CRTE et la programmation de fin de mandat

Une méthode de concertation, pour installer un processus de dialogue constructif État - territoires dans la durée, qui fera émerger des projets de transition écologique et de cohésion

Le lieu de la mise en cohérence de tous les processus de planification autour du projet de territoire: SRADDET, PCAET, SDAGE, SCOT, PLUi, PAT, Schéma du tourisme... Il permettra de gérer les injonctions contradictoires, de passer en revue les projets, les mettre en perspective, les prioriser avec la **transition écologique comme fil conducteur**

Nécessité d'avoir des outils pour réussir > ANCT, CGDD, SGPE, ADEME, CEREMA... mobilisés

L'animation des CRTE reste **pilotée par les Préfets**, qui veilleront à **impliquer les Maires**

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/portails/ 80 % Rechercher

limat OSMOSE RR TE PLANIF RESANA | Territorialisa... OSMOSE CGDD TE OSMOSE COP REGION CG

• ANCT : [les aides d'Avenir Montagne](#) Vous partagez tout votre écran. Arrêter le partage

• Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires : [les aides de la démarche Ecoquartier](#)

Les portails territoriaux

- Conseil départemental de la Haute-Loire : [les aides du Département de la Haute-Loire](#)
- Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence : [les aides à destination des collectivités des Alpes-de-Haute-Provence](#)
- DREAL Nouvelle Aquitaine - ADDNA : [les aides pour le territoire néo-aquitain](#)
- Arc de l'innovation : [les aides à destination des porteurs de projets à impact de l'est parisien et grand parisien](#)
- AURA Energie-Environnement : [les aides pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics en Auvergne Alpes](#)
- GRéB Hauts-de-France : [les aides en faveur de la biodiversité en région Hauts-de-France](#)
- ARB Île-de-France : [les aides en faveur de la nature et de la biodiversité en Île-de-France](#)
- ARBE Provence-Alpes-Côte d'Azur : [les aides en faveur de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

Les portails thématiques

- France Mobilités : [les aides liées à la mobilité](#)
- UrbanVitaliz : [les aides pour la revitalisation des friches](#)
- Tourisme Ingénierie Développement : [les dispositifs d'ingénierie touristiques](#)
- LIFE ARTISAN : [les aides pour les Solutions d'adaptation fondées sur la nature \(SafN\)](#)
- PASS'SPORT : [les aides financières complémentaires au Pass'Sport](#)

Les aides aux collectivités des Alpes-de-Haute-Provence

ALPES DE HAUTE-PROVENCE REGION SUD

Présentation Petites Villes de Demain Action Cœur de Ville Villages d'avenir



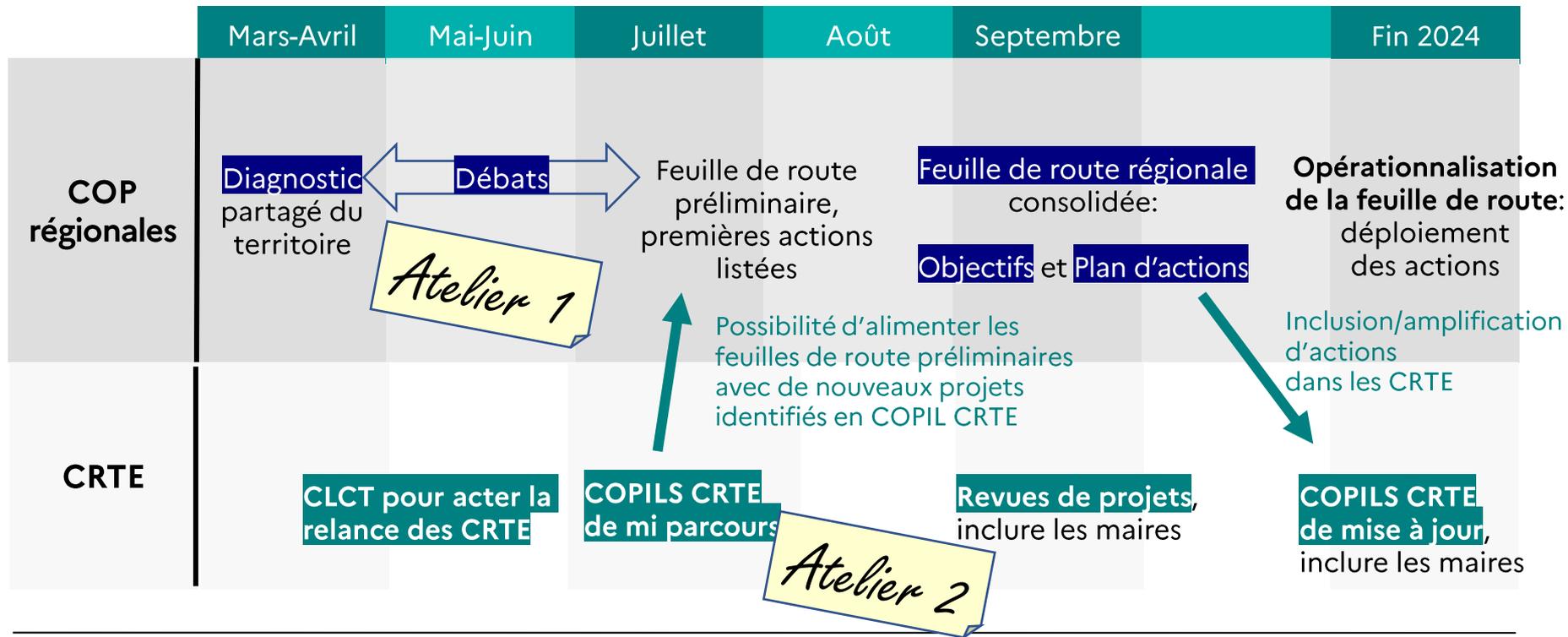
620 résultats

Intercommunalité / Pays
Alpes-de-Haute-Provence (Département)

Vous cherchez pour... Votre territoire Projet référent ou mot-clé Thématiques de l'aide

CRTE

Articulation des calendriers COP - CRTE



Préconisation: mutualiser pour simplifier la gouvernance

Mutualiser les COPILs PCAET-CRTE-COT

Mutualiser les suivis grâce à un **outil polyvalent** PCAET-CRTE-COT
qui permette d'évaluer les impacts GES et de suivre les actions

Mutualiser et **renforcer** le pilotage de la transition écologique en recrutant
1 chargé de mission cofinancé par la **mesure Ingénierie du FV**

Merci pour votre attention

DREAL PACA

Service Énergie Logement

Unité **Air Climat & Transition énergétique**

Sophie LE GARREC

sophie.le-garrec@developpement-durable.gouv.fr

Anne MEILHAC

anne.meilhac@developpement-durable.gouv.fr

Sabrina SAYAH

sabrina.sayah@developpement-durable.gouv.fr